

Fusion des régions : La rate au court-bouillon !

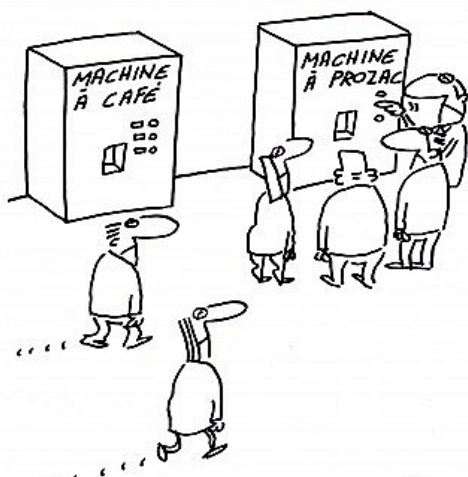
Après la fusion de l'ANPE et de l'Assédic, nous voici, 7 ans plus tard, confrontés à une nouvelle mutation.

La fusion des régions entraîne des bouleversements majeurs au sein du management, des équipes et dans l'organisation. L'inquiétude est largement justifiée.

Nous sommes les seuls à avoir analysé en profondeur ce projet, et à agir concrètement pour l'améliorer.

Pour vous défendre, nous exigeons des garanties sur la transparence des décisions et l'accompagnement de tous les collègues concernés.

Nous avons besoin de tout votre soutien pour continuer à peser sur ce projet qui engage fortement votre avenir. (31/03/2016)



**Aidez-nous à vous aider :
Votez massivement
CFE-CGC !**

Nos contributions

- **1er janvier 2016, mise en place d'un organigramme transitoire**

- ✚ Repositionnement sans déqualification des directeurs de fonction LR et MP.

- **Courant 2016, mise en place de l'organigramme-cible en DR**

- ✚ Alerte sur le regroupement des services supprimant des postes d'encadrants.

- ✚ Alerte sur des RPS accrus du fait d'une clarification trop tardive du repositionnement des chefs de service, des adjoints, des responsables d'activité et des chargés de mission.

- ✚ Risque de déstabilisation des équipes.

- ✚ Risque de déclassification des métiers du management et de blocage des progressions de carrière, alors que leur responsabilité est étendue sur le périmètre de la grande région.

- ✚ Nécessité de renforcer les marges de manœuvre des DT, DTD et des agences en termes de RH, partenariat et métiers.

- ✚ Positionnement des DT-délégués et des DAPE-adjoints à clarifier, notamment dans leur rôle hiérarchique.

- **2^{ème} trimestre 2016, déploiement de la nouvelle offre de services internationale :**

- ✚ Alerte sur la double peine subie par le personnel : disparition d'un service et implantation d'une nouvelle organisation dans un contexte de regroupement régional.

- ✚ Garantie donnée par la DR que les agents seront prioritaires sur les nouveaux postes.

- **Avenir des agences spécialisées :**

- ✚ Vigilance sur le devenir des ELD et des équipes.

- ✚ Vigilance sur la reconnaissance de l'expertise des psychologues du travail.

- **Février 2016, mise en place de l'accueil rénové :**

- ✚ Alerte sur la disparition trop rapide de l'AST ou PST file IDE.

- ✚ Alerte sur le manque de retours concrets des expérimentations, qui augmentent la charge de travail du réseau et des fonctions support.

- ✚ Alerte sur la numérisation et l'automatisation de l'activité des conseillers GDD qui bouleversent leur mode de fonctionnement.

- ✚ Nécessité de conforter les équipes CDE dans la réalisation de leurs missions.

- ✚ Demande d'une suspension momentanée des résultats en termes d'indicateurs (ICT7...).

- ✚ Nécessité de laisser aux équipes le temps et l'autonomie suffisants pour échanger et s'adapter à la transformation organisationnelle et digitale.

- **Septembre 2015, mise en place de la performance comparée :**

- ✚ Rappel que le management de proximité est la cheville ouvrière de la mutation organisationnelle et numérique en cours : il faut le protéger et lui donner le temps et les moyens de remplir ce rôle.